

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Clean Protector  
Code des commerces : A70-040  
Ligne de produits: Tintolav

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Spray tache/hydro-oléofuge

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+ 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:

Flam. Aerosol 1, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à

long terme

L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS02, GHS07, GHS09 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

Isobutane, Butane, Propane, acétate de n-butyle, Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Teneur en COV prêt à l'emploi: 99,00 %

## 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	> 50 <= 75%	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 2, H411			927-510-4	01-2119475 515-33-xxxx
Butane	> 10 <= 20%	Flam. Gas 1, H220	601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	
Isobutane	> 5 <= 10%	Flam. Gas 1, H220	601-004-00-0	75-28-5	200-857-2	
Propane	> 5 <= 10%	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	601-003-00-5	74-98-6	200-827-9	
acétate de n-butyle - FEMA 2174	> 1 <= 5%	EUH066; Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	607-025-00-1	123-86-4	204-658-1	

## RUBRIQUE4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

CO2 ou extincteur a poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau directs

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiant un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulized essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:  
Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Faire attention maximum dans la manipulation du produit. Éviter les coups ou les frottages.  
Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.  
Pendant le travail ne pas fumer.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.  
Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.  
Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.  
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Récipient sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.  
Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):  
Manipuler avec précaution.  
Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,  
Conserver le récipient bien fermé.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:  
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques:  
Dérivées des niveaux sans effet (DNEL)  
À long terme des effets-Oral-systémique--> travail n/a-General population 149 mg/kg poids corporel/jour  
À long terme systémique effets-dermique--> travail 300 mg/kg bw/jour-General population 149 mg/kg poids corporel/jour  
Des effets systémiques à long terme – Inhalation--travail 2085 > mg/m-General population 447 mg/m

Butane:  
TLV (ACGIH) = 1 000 ppm  
ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).  
TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).  
TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).  
TWA : 800 ppm 10 heure (s).  
OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).  
TWA: 1 900 mg/m 8 heure (s).  
TWA : 800 ppm 8 heure (s).  
Butane EH40 WEL TWA 600 ppm 1.450 mg/m<sup>3</sup>

Isobutane:  
ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).  
TWA : 1000 ppm 8 heure (s).  
NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).  
TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).  
TWA : 800 ppm 10 heure (s)

Propane:  
TLV: (gaz d'hydrocarbures aliphatiques) 1000 ppm comme TWA ; (ACGIH, 2005).  
ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).  
TWA : 1000 ppm 8 heure (s).  
NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).  
TWA : 1800 mg/m 10 heure (s).  
TWA : 1000 ppm 10 heure (s).  
OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).  
TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).  
TWA : 1000 ppm 8 heure (s).  
OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).  
TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).  
TWA : 1000 ppm 8 heure (s)

acétate de n-butyle:  
TLV: 150 ppm come TWA 200 ppm come STEL (ACGIH 2003).  
MAK: 100 ppm 480 mg/m<sup>3</sup> Categoria limitazione di picco: I(2) Gruppo di rischio per la gravidanza: C (DFG 2003).  
NIOSH: 150 ppm TWA; 710 mg/m<sup>3</sup> TWA 1700 ppm IDLH  
OSHA - Final PELs: 150 ppm TWA; 710 mg/m<sup>3</sup> TWA

- Substance: Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

DNEL

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 2085 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 300 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 149 (mg/kg bw/day)

- Substance: acétate de n-butyle

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 480 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 102,34 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 960 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 859,7 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 480  
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 102,34 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 960 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 859,7 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 0,18 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 0,98 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,01 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,09 (mg/kg/Sédiment)  
Emissions intermittentes = 0,36 (mg/l)  
STP = 35,6 (mg/l)

Sol = 0,09 (mg/kg Sol)

## 8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique qui permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter le contact avec ce produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.

Contact complet

Matériel : le caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Éviter le contact direct avec la peau

Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton

c) Protection respiratoire

Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

acétate de n-butyle:

Ne supprimez pas dans les égouts. Ne pas laisser ce produit chimique contaminer l'environnement

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
-----------------------------------	--------	--------------------------

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Liquide incolore sous pression	
Odeur	Musc blanc caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	nas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	< -100 °C (liquid gas)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42 °C (liquid gas)	
Point d'éclair	< -80 °C (liquid gas)	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	9,5% vol / 1,8% vol	
Pression de vapeur	3,2 bar	
Densité de vapeur	> 2 (liquid gas)	
Densité relative	0,65 kg/l	
Solubilité	liposoluble	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	
Volume de récipient	520 ml	
Volume du produit	400 ml	
Pression à 20°C	3,2 bar	
Pression de déformation	16,5 bar	
Pression d'éclatement du réservoir	18 bar	
Point d'éclair de la phase liquide	< 21 °C	
Inflammabilité de propulseur	< 0 °C	

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 99,00 %

## RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normales du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base. Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

### **10.5. Matières incompatibles**

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques: Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : STOT Exp seul. 3 (déclaration de danger : H336 peut provoquer somnolence ou vertiges. Affecté organes : système nerveux. Voie d'exposition : Inhalation

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques:

DL50 orale, Rat LD50 > 5840 mg / kg p.c. (rat)  
CL50 Rat Inhalation (4:0) > 23,3 mg / L d'air (homme/femme)  
DL50, voie cutanée Rat > = 2800 mg/Kg p.c.  
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5840  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2800  
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 23,3

Butane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658

Isobutane:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 570000  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 570000  
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658000

Propane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 410000

acétate de n-butyle:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteinte très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux et les voies respiratoires, la substance peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central exposition beaucoup plus grande à l'OEL risquez d'atténuation de la vigilance.

Effets des expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraisse les caractéristiques de la peau.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Mal de gorge. Vertige. Maux de tête.

Cuir chevelu sec, peau.

Rougeur de le œil. Douleur.

NAUSÉES d'ingestion.

DL50 par voie orale, rat-10 700-14 130 mg/kg CL50 Inhalation-rat-4:0-> 21,0 mg/l par voie cutanée DL50-lapin-17 600 mg/kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 10700

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 17600

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 21

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques:

CL50 (83d): > 13,4 mg/l/83d Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

IC50 (72 h): > 10 mg/l/72 h Pseudokirchnerella subcapitata

CE50 (48 h): 12 mg/l/48 h Daphnia magna

C(E)L50 (mg/l) = 10

Butane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

Isobutane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

Propane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

acétate de n-butyle:

La substance est nocive pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les poissons CL50-lepomis macrochirus-100 mg/l-96 h toxique pour les daphnies et autres invertébrés

aquatiques : Ec50 Daphnia magna (puce d'eau grande)-72.8-205,0 mg/l-12 h 0

C(E)L50 (mg/l) = 72,800003

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucunes données disponibles.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucunes données disponibles.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucunes données disponibles.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

## **RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Le résiduel doit être débarassé à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables. Le récipient vide chauffé à la température plus de 70°C peut éclater

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aïx dispositions locales et nationales en vigueur.

## **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID/IMDG: AEROSOL infiammabili  
ADR/RID/IMDG: AÉROSOLS inflammables  
ICAO-IATA: AEROSOL flammable

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 2  
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées  
ADR: Code de restriction dans tunnel : D  
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L  
IMDG - EmS : F-D, S-U

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: --

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement  
IMDG: Agent polluant marin : Oui

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

On ne prévoit pas de transport en vrac

### **RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

catégorie Seveso:

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES  
E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP3 - Inflammable  
HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
HP5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE 16. Autres informations**

#### **16.1. Autres informations**

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 9.2. Autres informations, 11.1. Informations sur les effets toxicologiques, 12.1.

---

Toxicité, 13.1. Méthodes de traitement des déchets, 14.1. Numéro ONU, 14.2. Nom d'expédition des Nations unies, 14.3. Classe(s) de danger pour le transport, 14.4. Groupe d'emballage, 14.5. Dangers pour l'environnement, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

---